

# CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 08 Juillet 2019, 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire**

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mme Corinne LACLAU (procuration Mr LAFFONT), Mme Déborah LEGER (procuration Mr DELACROIX), Mr Cyrille COCOLON (Mr PINGAUD), Mr Gilles COSTE (procuration Mme DORLEANS), Mr Serge FIRINGA (procuration Mme FERNANDO), Mr Jean FULCRAND (procuration Mr NEGROU)

Absents :

Madame le Maire ouvre le conseil en demandant à chaque élu d'avoir une pensée pour la famille Paindavoine très durement touchée par un grave accident de la route. Elle demande notamment au Conseil de penser avec affection aux enfants qui viennent de perdre leur maman.

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Mme le Maire informe le conseil municipal que deux rapports supplémentaires portant sur l'autorisation de déplacer les réunions du conseil municipal et les mariages dans le foyer municipal, ainsi que le choix d'un nom de rue pour les lotissements : Le clos des vignes, les jardins de Lilou et les jardins d'Isabel doivent être ajouté à l'ordre du jour. Le rapport N°10 « achat de parcelle B 316 : autorisation signature » doit être retiré.

L'ordre du jour complété est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Caroline AUBERT

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Désignation représentant et suppléant Hérault Ingénierie.

Présentation Mme le Maire

Lors du conseil municipal du 04 mars 2019 une délibération (n° 2019-001) a été votée pour adhérer à Hérault Ingénierie, organisme proposant des prestations de conseil et d'assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans les projets d'aménagement de la voirie, de l'habitat.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant et un suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'agence.

Mme le Maire comme titulaire et Mme LEGER Déborah comme suppléante sont proposées au vote.

Ces deux personnes sont retenues à l'unanimité.

#### DELIBERATION N°2 : Nouvelle gouvernance 2020-2026 : répartition des sièges du futur conseil communautaire.

Présentation Mme Le Maire

En conseil communautaire du 20 mai 2019 les élus de la CCVH ont délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés sur la répartition des sièges du futur conseil communautaire dans le cadre de la nouvelle gouvernance 2020-2026.

Pour être recevable, cet accord devra être formalisé par l'accord au deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci avant le 31 août 2019. Plaissan garde un siège.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°3 : Adoption du rapport de la CLETC.

Présentation Mme le Maire

Suite à la réunion du 04 juin 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est prononcée favorablement sur le rapport ci-joint présentant le montant des charges transférées à la Communauté de communes au titre des transferts de compétence suivants :

- Accompagnement et/ou soutien financier aux structures associatives d'accueil du jeune enfant dans les conditions définies par délibération du conseil communautaire.
- Les charges transférées retenues sont les suivantes :
  - Subventions versées par les communes de Saint Pargoire, Campagnan et Aumelas concernant la micro-crèche « los cagarauletas » sur la commune de Saint Pargoire.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport avant le 03 septembre 2019

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°4 : Syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault : Rapport sur le prix et la qualité du service année 2018.

Présentation de Mme le Maire

Il s'agit du rapport annuel. Mme le Maire en fait une lecture résumée et met en avant la très bonne gestion du Syndicat.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Adoption du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Présentation de Mr NEGROU

La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultants des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des SIS par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin (article L-2225-1 CGCT)

L'un des objectifs principaux est de mettre en adéquation les besoins en eau avec les risques à couvrir.

Ainsi la DECI repose sur les principes suivants :

- La qualification des différents risques à couvrir
- La définition des quantités d'eau de référence (*volumes ou débits des PEI*) pour chaque type de risque
- L'établissement des distances entre les ressources en eau (*PEI*) et le risque
- L'établissement des distances des PEI entre eux (*si nécessaire*)
- Mise en place d'une base de données partagée des PEI et de leur disponibilité (base de données tenue par le SDIS sur le recueil des informations transmises par commune et/ou EPCI).

Le Conseil autorise Mme Le Maire à signer la convention.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les ERP : Autorisation de signature.

Exposé de Mr NEGROU

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de mise à disposition des données relatives aux établissements recevant du public ERP du département de l'Hérault.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Délibération modificative N°1 (Budget de la commune)

Exposé de M PINGAUD, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Afin de régulariser le compte 6611 : intérêts réglés à l'échéance il convient de rajouter dans le compte les sommes correspondantes aux intérêts de la ligne de crédit et d'ouverture de la ligne de trésorerie de cette année soit 600 euros.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°8 : Admission en non valeur loyer de l'épicerie

Exposé de Mme le Maire

La dette de l'épicier s'élève à 1 900 euros à ce jour. Un plan d'étalement a été signé avec la trésorerie le 20/04/2019 pour un montant total de 1500 euros qui consistait à payer en 8 mensualités 193.75 euros.

Depuis ce dernier cet engagement n'a pas été honoré sauf un chèque ce mois-ci de 250 euros faisant passer sa dette de 2150 à 1900 euros.

La commune a effectué sur la demande de l'épicier le remplacement de la climatisation pour un montant hors taxe de 2 283 euros.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'effacement de la dette.

Chacun s'étant exprimé, le vote peut avoir lieu :

Pour l'effacement de la dette : 4 voix (Mmes DORLEANS, LACLAU, Mrs LAFFONT, COSTE)

Absentions : 3 voix (Mmes FERNANDO, AUBERT, Mr FIRINGA)

Contre l'effacement de la dette : 8 voix (Mmes BOIX, LEGER, Mrs BONNAFOUX, COCOLON, DELACROIX, FULCRAND, NEGROU, PINGAUD)

#### DELIBERATION N°9 : Demande de subvention dans le cadre du programme FAIC 2019 auprès du Conseil Départemental.

Exposé de Mme Le Maire

Pour élaborer le dossier de demande de subvention, nous avons besoin de déterminer le lieu de d'intervention. Un devis pour la réfection de la rue de la distillerie est proposé pour un montant de 83 662.50 € HT soit 100 395.00 € TTC.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°10 : Autorisation de déplacer temporairement le conseil municipal et les mariages au foyer.

Exposé de Mme le Maire

La salle du Conseil et des Mariages étant inaccessible, il est nécessaire de déplacer les évènements officiels au foyer.

Vote : A l'unanimité

#### DELIBERATION N°11 : Choix du nom de rue lotissement le clos des vignes, les jardins de Lilou, Les jardins d'Isabel.

L'aménagement des lotissements le clos de vignes, les jardins de Lilou et d'Isabel va bientôt se terminer. Afin de faciliter l'arrivée des futurs administrés, il convient d'attribuer un nom de rue.

Il est proposé plusieurs noms : Le choix se porte sur le nom d'Agnés VARDA, décédée cette année avec 8 voix, le nom de Simone Veil est aussi évoqué avec 2 voix.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Pas de question diverse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance à 19 h 30.